Comité de veille économique : Voici les mesures pour aider les salariés et TPME

Le comité de veille économique a tenu une réunion ce jeudi 19 mars pour ficeler les mesures prises lors de la première réunion de lundi 16 mars en réaction à la crise du Coronavirus. Des mesures supplémentaires ont été validées, pour les salariés et les TPME. Détails.



Lundi 16 mars, le comité de veille économique a décidé deux premières mesures à savoir la suspension du paiement des charges sociales (cotisations CNSS) et la mise en place d'un moratoire pour le remboursement des crédits bancaires au profit des entreprises.

Les procédures pour la mise en oeuvre de ces mesures ainsi que de nouvelles mesures d'accompagnement du secteur privé ont été validées lors d'une réunion qui a eu lieu ce jeudi 19 mars.

Les mesures décidées concernent trois axes : les salariés ; les TPE, les PME et les activités professionnelles ; et la fiscalité, selon une déclaration à la presse de Mohamed Benchaâboun, ministre des finances, faite à la fin de la réunion du CVE.

Pour les **salariés**, le CVE s'est penché sur la situation de ceux affiliés à la CNSS. Ceux qui se sont retrouvés en arrêt d'emploi vont :

- Bénéficier d'une **indemnité de 2.000 DH net par mois**, servie par le fonds pour la gestion des effets du Coronavirus créé par le Roi.

- Bénéficier des **allocations familiales et de l'AMO.**

- Ils peuvent bénéficier, à leur demande, d'un **report des échéances bancaires des mois de mars, avril, mai et juin**, aussi bien des crédits à la consommation que des crédits immobiliers. Ces échéances seront reportés **jusqu'à la fin de la dernière échéance des crédits**.

Le comité technique poursuit ses travaux pour **s'occuper des autres salariés (non déclarés)**.

En ce qui **les TPE, PME et activité professionnelles**, il a été décidé :

- les entreprises en difficulté peuvent demander le **report des crédits bancaires jusqu'à fin juin**.

- **Les échéances de leasing** peuvent également être reportées jusqu'à fin juin.

- Les entreprises qui continuent leur activité mais qui rencontrent des difficultés de trésorerie peuvent demander les **lignes de crédit supplémentaires** de la part des banques en bénéficiant de garanties supplémentaires qui seront mises en place incessamment par la CCG.

- **Suspension des charges sociales.**

Pour les **mesures fiscales** :

- Les entreprises dont le **CA est inférieur à 20 MDH** peuvent si elles le souhaitent bénéficier du report des déclarations fiscales et du paiement de l'impôt du 31 mars jusqu'à juin.

- **Suspension des ATD et des contrôles** jusqu'à nouvel ordre.

Joint par Médias24 pour commenter ces mesures, Chakib Alj, président de la CGEM, partie prenante du comité de veille économique, a ajouté que les entreprises dont le CA est supérieur à 20 MDH et qui appartiennent aux secteurs directement impactés par la crise actuelle (tourisme...) peuvent prétendre au même report.

Il a montré sa satisfaction quant aux mesures prises et précisé que ces dernières peuvent évoluer pendant les prochaines semaines.